

2015-04-27

2015-0405

WELLMARK BUTOXYDE DE PIPÉRONYLE TECHNIQUE

Butoxyde de Pipéronyle

Matière active de qualité technique

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION OU DE PRÉPARATION

GARANTIE : Butoxyde de Pipéronyle 96,57 %

N° D'HOMOLOGATION : 31822 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

Contenu net: _____ LITRES

Wellmark International D.B.A. Central Life Sciences

Suite 200 West

1501 East Woodfield Road

Schaumburg IL 60173

1-888-241-8088

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS :

GARDER CE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Ce produit peut être dangereux s'il est ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter d'un respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Porter les vêtements protecteurs suivants pendant la manipulation, le mélange et le chargement du produit : une combinaison/tablier, des bottes, des gants résistants aux produits chimiques, une protection faciale. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau et au savon, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau ou les étangs. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LEA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Appliquer un traitement symptomatique.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans le contenant d'origine, dans une pièce bien ventilée. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des autres pesticides. Garder hors de la portée des personnes non autorisées. Protéger du soleil et de l'humidité. Ne pas entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.